Université Mohamed Lamine DEBAGHINE, Sétif 2

Faculté des Lettres et des langues

Département de Langue et de Littérature françaises

Module : Etude de textes 1

Enseignante : LAMMI Ghania lammighania@yahoo.fr

Groupes : 1B1, 1B2, 1C1, 1C2.

**Cours1 : La notion de texte**

« La notion de texte serait, à en croire certains, impossible à définir. » (Weinrich 1973 : 13)

Le premier obstacle que rencontre tout essai de définition de la notion de *texte*réside dans l’extrême diversité et l’hétérogénéité des textes possibles :

Quelle définition serait à la fois applicable et féconde pour embrasser des textes aussi différents qu’une tragédie de Racine, un article de journal sportif, un traité d’anatomie humaine ou de biochimie, un éditorial politique, un mémoire paru aux comptes rendus de l’Académie des sciences, un roman et une thèse d’histoire ? (Molino 1989 : 41)

Et que dire des textualités orales (monogérées et polygérées) et des textualités numériques ? À cette diversité vient s’ajouter une autre difficulté : le concept de *texte* est l’objet légitime de disciplines aussi différentes que la rhétorique, l’herméneutique, la stylistique, la philologie, la textologie, la poétique, la sémiotique, les sciences de l’information et de la communication, la génétique, la logique et la philosophie.

Tentatives de définition :

1. Suite de signes linguistiques constituant un écrit ou une œuvre.
2. *En partic.* Écrit considéré dans ses termes exacts, originaux et authentiques. *Texte d'un acte, d'un arrêté, d'une loi, d'une ordonnance; textes juridiques, législatifs, religieux…*

**3.** *SÉMIOTIQUE*

**a)** *SÉMIOT. STRUCT.* Réalisation discursive d'un système de signes ou d'un système de significations. *Soit un texte donné, un conte par exemple. Nous avons ici une « histoire » exprimée dans telle langue naturelle: il s'agit d'un* ensemble signifiant *(ou* signe *linguistique), c'est-à-dire constitué par la réunion d'un* signifiant *(= la forme linguistique) et d'un* signifié *(= l'histoire qui y est racontée)* (J. Courtés, *Introd. à la sémiot. narrative et discursive*, Paris, Hachette, 1976, p. 38).

 **b)** *SÉMIOT. POST-STRUCT.* Production signifiante résultant d'un travail d'écriture sur la langue qui constitue un engendrement du sens modifiant à la fois les signes et les jugements:

Le **texte** redistribue la langue (il est le champ de cette redistribution).

 **4.** *TYPOGRAPHIE*

**a)** Partie de la page recouverte de caractères composant un écrit.

**b)** *Vx*. Caractère d'imprimerie.

 **5.**  Œuvre littéraire, œuvre ou document authentique considéré comme référence ou servant de base à une culture ou une discipline.

♦ Écrit d'un auteur. *Soumettre un texte à un éditeur*.

♦ Fragment, morceau choisi d'une œuvre (considéré comme caractéristique de la pensée ou du style d'un auteur); passage d'une œuvre.

Chez **Ricœur**, dans le chapitre « Qu’est-ce qu’un texte ? » de *Du texte à l’action*, la formule « le texte est un discours fixé par l’écriture » met l’accent sur une différence : « Ce qui est fixé par l’écriture c’est un discours qu’on aurait pu dire, certes, mais précisément qu’on écrit parce qu’on ne le dit pas » (1986 : 138). En insistant sur cette distinction, le philosophe en vient à suivre l’opinion courante et à réserver le mot *texte* au domaine de l’écrit et le mot *discours*au domaine de l’oral : « **Cet affranchissement de l’écriture, qui la met à la place de la parole est l’acte de naissance du texte**» (*Ibid*).

Soulignant plutôt leurs propriétés communes, de nombreux linguistes ne séparent pas *texte écrit* et*texte* *oral*. C’est le cas de Coseriu, qui définit le texte comme « la série d’*actes linguistiques*connexes que réalise un locuteur donné dans une situation concrète qui, naturellement, peut prendre une forme parlée ou écrite » (2007 : 86).

 Le débat entre deux **attitudes** fondamentales que l'on peut prendre en face d'un texte, l'*explication* d'une part, l'*interprétation* d'autre part, fournit à Ricoeur l'occasion d'un développement conséquent sur la notion de texte. *Qu'est-ce qu'un texte?* ***Appelons texte tout discours fixé par l'écriture. Selon cette définition, la fixation par l'écriture est constitutive du texte lui-même.*** *(181)*

***Langue/(parole/texte)***

Fixation de l'écriture par rapport à labilité (instabilité) de la parole. La question du texte engage ainsi d'emblée celle des rapports du texte avec la parole: chaque texte est par rapport à la langue dans la même position d'effectuation que la parole (182).

D'un point de vue tant social que psychologique, l'écriture est postérieure à la parole: en ce sens l'écriture est bel et bien parole fixée, qui lui assure sa durée (conservation).

Mais la fixation par l'écriture d'un discours qu'on aurait pu dire survient non pas *après* mais *à la place* de la parole (l'écriture n'est pas toute transcription, mais encore inscription directe dans la lettre d'une intention de discours).

Ainsi, l'écriture est une effectuation comparable à la parole, parallèle à la parole, une effectuation qui en tient lieu et en quelque sorte l'intercepte [...] Cet affranchissement de l'écriture qui la met à la place de la parole est l'acte de naissance du texte. (183)

Le rapport écrire-lire tend à rendre ce fait manifeste: il n'y a pas d'échange dialogué, interlocutoire entre l'écrivain et le lecteur; le livre [sic] sépare plutôt en deux versants l'acte d'écrire et l'acte de lire qui ne communiquent pas; le lecteur est absent à l'écriture; l'écrivain est absent à la lecture. Le texte produit ainsi une double occultation du lecteur et de l'écrivain; c'est de cette façon qu'il se substitue à la relation de dialogue qui noue immédiatement la voix de l'un à l'ouïe de l'autre. (182-183)

THÉORIE DU TEXTE chez Roland BARTHES

 Qu'est-ce qu'un texte, pour l'opinion courante ? C'est la surface phénoménale de l'œuvre littéraire ; c'est le tissu des mots engagés dans l'œuvre et agencés de façon à imposer un sens stable et autant que possible unique. En dépit du caractère partiel et modeste de la notion (ce n'est, après tout, qu'un objet, perceptible par le sens visuel), le texte participe à la gloire spirituelle de l'œuvre, dont il est le servant prosaïque mais nécessaire. Lié constitutivement à l'écriture (le texte, c'est ce qui est écrit), peut-être parce que le dessin même des lettres, bien qu'il reste linéaire, suggère plus que la parole, l'entrelacs d'un tissu (étymologiquement, « texte » veut dire « tissu ») il est, dans l'œuvre, ce qui suscite la garantie de la chose écrite, dont il rassemble les fonctions de sauvegarde : d'une part, la stabilité, la permanence de l'inscription, destinée à corriger la fragilité et l'imprécision de la mémoire ; et d'autre part la légalité de la lettre, trace irrécusable, indélébile, pense-t-on, du sens que l'auteur de l'œuvre y a intentionnellement déposé ; le texte est une arme contre le temps, l'oubli, et contre les roueries de la parole, qui, si facilement, se reprend, s'altère, se renie. La notion de texte est donc liée historiquement à tout un monde d'institutions : droit, Église, littérature, enseignement ; le texte est un objet moral : c'est l'écrit en tant qu'il participe au contrat social ; il assujettit, exige qu'on l'observe et le respecte, mais en échange il marque le langage d'un attribut inestimable (qu'il ne possède pas par essence) : la sécurité.

**Récapitulons** : Le texte peut être une unité de longueur variable : une page extraite d'une oeuvre, un chapitre, un livre, une trilogie, une fresque romanesque comme la Comédie Humaine de Balzac... On pourrait le définir, à la suite de H. Weinrich,  comme une succession signifiante de signes linguistiques entre deux ruptures manifestes de la communication.

Pour qu'il y ait texte, il faut qu'une séquence d'éléments linguistiques ait une existence concrète, matérielle, qu'elle constitue une énonciation dans le cadre d'un acte de communication interpersonnelle.

Le principe constituant de la textualité est la **cohérence** : c'est pour le texte un concept équivalent à celui de la grammaticalité en ce qui concerne la phrase. **Un texte n'est pas la simple juxtaposition de phrases**.

**Texte et texte littéraire**

Un texte est un ensemble cohérent d’énoncés qui forme une unité de sens et qui a une intention communicative (le but est de transmettre un message).

 Le texte littéraire est celui qui emploie le langage littéraire, un type de langage qui obéit à des préoccupations esthétiques afin de capter l’intérêt du lecteur. L’auteur de littérature cherche les mots appropriés pour exprimer ses idées avec soin et beauté tout en suivant un certain style.

**Quelle est la différence entre un texte littéraire et un texte non littéraire ?**

La différence entre un texte littéraire et un texte non littéraire peut être expliquée de façon assez simple sans obligatoirement rentrer dans des thèses rébarbatives mais en revanche, il peut être délicat de différencier et de définir un texte comme étant littéraire ou non littéraire.
Pour résumer assez simplement, un texte littéraire est un écrit qui est avant tout esthétique et qui emploie parfaitement les subtilités d'une langue au niveau de l’orthographe, de la grammaire mais également des effets de styles, de l'emploi d'images, de métaphore ou autres.
Un texte qualifié de littéraire se retrouve souvent dans des écrits divers et variés.

Un texte non littéraire revêt quant à lui un caractère plutôt informatif et n'est pas destiné à être spécialement esthétique et reste assez simple afin d'être le plus explicite et compris le plus possible sans pour autant négliger le respect de la langue comme un article de journal par exemple ou un compte-rendu quelconque.

Le texte littéraire n’est pas un texte comme un autre, il présente des qualités qui le distinguent des autres productions écrites:

• il n’a pas pour fonction essentielle d’être utile, comme peuvent l’être un mode, d’emploi ou un manuel scolaire, car il veut traduire la vision du monde et la sensibilité de son auteur: les mots ne renvoient qu’à leur charge poétique et évoquent souvent tout autre chose que la «réalité».

*La terre est bleue comme une orange*

*Jamais une erreur les mots ne mentent pas.* (Paul Eluard)

• il utilise donc la langue de façon particulière pour suivre l’esthétique et les formes propres à la littérature. Sa fonction expressive (l’expression des sentiments, des émotions) et sa fonction poétique (le style) sont indissociables de sa fonction narrative (quand il raconte une histoire) ou argumentative (quand il cherche à convaincre).

• le processus de communication qui se déroule entre texte littéraire et lecteur n’est pas le même que celui d’une communication non littéraire : quand on lit une œuvre littéraire, la relation s’instaure directement entre le récepteur et le message lui-même (l’œuvre).

• dans la communication littéraire, le statut de l’émetteur et du récepteur présente des caractéristiques propres: l’émetteur d’un texte littéraire est, en effet, à la fois l’auteur et le narrateur ou les personnages qui lui parlent.